

DEES-FEDE-UCA1-UCA2 - Le deuxième pilier...

1)Quelle(s) institutions(s) décide (nt) finalement de la fixation des prix agricoles ?

- a)La Commission
- b)Le conseil
- c)Le parlement européen
- d)Le Conseil, après approbation du Parlement européen

2)Le « deuxième pilier », tel que défini par le traité sur l'Union européenne concerne

- a)La politique
- b)La politique étrangère et de sécurité commune
- c)La justice
- d)Le marché intérieur sans frontière

3)Le pouvoir d'initiative législative dans le traité instituant la Communauté européenne (CE) appartient.....

- a)Conjointement au Conseil et à la Commission
- b)Conjointement aux Etats membres et à la Commission
- c)Conjointement au Parlement européen et à la Commission
- d)A la Commission seule

4)L'agence des droits fondamentaux aura son siège :

- a)A Vienne
- b)A Amsterdam
- c)A Alicante
- d)A Thessalonique

5)Les droits antidumping ou compensateurs définitifs sont institués par voie de

- a)Décisions de la Commission
- b)Règlements du Conseil
- c)Avis du conseil
- d)Règlements de la commission

6) L'espace économique européen (EEE)

- a) A été créée par une convention en 1994
- b) Est composée de 28 pays européens
- c) Regroupe les états membres de l'Union européenne et de l'AELE
- d) Est intégré dans le traité d'Amsterdam

7) Lequel des critères suivants n'est pas retenu pour adhérer à l'euro ?

- a) Le taux d'inflation
- b) La dette publique
- c) Le taux d'intérêts à long terme
- d) Le taux de chômage

8) Dans quelle organisation internationale la Communauté s'est-elle vu reconnaître le statut de membre à part entière ?

- a) L'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)
- b) L'Organisation des Nations Unies (ONU)
- c) L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)
- d) L'Agence spatiale européenne (ESA)

9) L'institut universitaire européen...

- a) Est installé à Bruges (Belgique)
- b) Est subventionné par le budget communautaire
- c) Assume la formation interne des fonctionnaires européens
- d) A été créé par le traité d'Amsterdam

10) L'organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE)

- a) A été intégrée dans le traité sur l'Union européenne
- b) Réunit 55 états participants
- c) A été remplacé par l'OCDE
- d) A son siège à Paris

REPONSES

1 > D 2 > B 3 > D 4 > A 5 > B 6 > B 7 > D 8 > C 9 > B
10 > B